

La politique inachevée

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 982

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La politique inachevée

AVS et second pilier, c'est un dossier mal refermé, jamais bouclé.

Dans son principe, le choix a été juste. Une assurance de base à forte redistribution et une assurance complémentaire garantissant le maintien, dans une proportion suffisante, du niveau de vie antérieur.

Il est bon de rappeler (*voir page 2*) pourquoi une très forte redistribution, qui est le mérite incontestable de l'AVS suisse, est incompatible avec un système de pension populaire garantissant à tous des retraites suffisantes. Et ce n'est pas un des moindres mérites de l'initiative annoncée par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse d'avoir, en dégonflant des illusions gauchisantes, rappelé ce principe.

Mais si le parti choisi était le bon, pourquoi l'insatisfaction actuelle? Il y a certes le problème difficile de l'égalité entre hommes et femmes; il y a aussi l'inadmissible atteinte à la mobilité de l'emploi que représentent les règles actuelles de passage d'une caisse à l'autre. La sixième révision tarde. D'où une impatience légitime. Le malaise est plus profond pourtant. En 1972, avec une majorité record, le peuple suisse, écartant l'initiative du Parti du travail, faisait confiance au projet du Conseil fédéral et de Hans-Peter Tschudi. Or les engagements de l'époque n'ont pas été tenus au terme des travaux du Parlement et, notamment, du freinage du Conseil des Etats.

Dans les délais d'abord. La promesse était faite en 1972 que la loi sur la prévoyance professionnelle pourrait entrer en vigueur en 1975. Ce fut dix ans plus tard, en 1985, et 13 ans (l'équivalent de deux septennats) après la décision du peuple.

Mais dans la loi étaient abandonnés la garantie de la compensation du renchérissement grâce à une caisse de réassurance et, en cas de changement d'employeur, le droit à une prestation et non pas simplement à une somme correspondant aux cotisations versées. D'où les difficultés actuelles de libre passage entre des caisses de structure différente. Ajouter à cela

l'empressement indécent avec lequel les instituts financiers et bancaires se sont jetés sur cette épargne forcée. La gestion de cette fortune sociale qui devrait être paritaire, comme l'exige la loi, échappe dans les faits aux assurés. En reprenant cette histoire contemporaine, la nôtre, telle qu'elle s'est reflétée dans DP, Blaise Bühler nous renvoie à cet élan brisé (*voir page 3*).

Au-delà de l'histoire de la prévoyance sociale et professionnelle, ce qui m'a frappé, retrouvant à mon tour ce passé récent, c'est la gravité pour la Suisse de la crise de 74-76. On sait l'importance des pertes d'emploi (300'000), mais elles furent en grande partie absorbées par la main-d'œuvre étrangère et féminine. On n'ignore pas le lent redressement des finances fédérales, mais les voilà à flot. En réalité un coup d'arrêt durable a été donné à la politique sociale, d'où les impasses actuelles qu'il s'agisse de l'assurance-maladie ou de l'AVS.

Illusion du «moins d'Etat». Une population d'une structure démographique donnée, dans une société technologiquement avancée, n'invente pas, démagogiquement, ses besoins sociaux.

Le temps est donc venu de progresser à nouveau. C'est possible s'il y a à la fois prudence et volonté d'aboutir.

L'USS et le PS, à partir d'une intention juste, améliorer les rentes AVS les plus basses, doivent rester dans des normes prudentes: à cause du coût et pour les pouvoirs publics et pour les indépendants qui paient la totalité de la cotisation, et parce qu'on ne peut pas bousculer un système aussi complexe.

En face, si on peut s'exprimer ainsi, il devrait être possible de chercher un terrain d'entente; le libre passage, une gestion paritaire authentique, l'égalité homme-femme et une amélioration des rentes les plus modestes; ce ne sont pas des objectifs inacceptables. Il faut refermer la coupure de 1975, quinze ans après.

Au lieu de tant parler de l'utopie à propos du 700^e, il serait plus significatif de revenir au réformisme vrai.

AG